

RAPPORT ANNUEL AMIGE 2019

Billet du président de l'AMGe

L'année 2019 aura commencé avec fracas : le 16 janvier, le Tribunal administratif fédéral (TAF) rendait une décision attendue qui confirmait que « la planification hospitalière du canton de Genève viole le droit fédéral ». Un stop clair au budget global et aux limitations quantitatives illicites imposées par le Conseil d'État genevois. La place de chaque acteur de la santé doit être déterminée dans la concertation. Le printemps 2020 aura montré, en pleine crise, que cette planification devrait être remise à plat et rediscutée sous l'éclairage de la solidarité et des compétences médicales effectives et non de décisions unilatérales.

Une autre décision a fait grand bruit, celle du décongellement d'une vieille idée : la « limitation des équipements lourds », avec l'instauration d'une clause du besoin sur les équipements médicaux-techniques lourds, tant dans le domaine public, que pour les privés. Nous suivrons son application et surtout les arbitrages qui seront pris. L'important reste le progrès médical et l'intégration de nouvelles technologies dans la pratique quotidienne.

Le 12 juillet, la FMH et la faïtière des assureurs Curafutura, partenaires tarifaires, ont déposé sur le bureau d'Alain Berset le nouveau tarif médical TARDOC, fruit de près de quatre ans de travaux avec les groupes de spécialité, qui devrait remplacer le tarif actuel TARMED. Ce dernier, créé il y a vingt ans et utilisé depuis 2004 est devenu, de l'aveu de tous, vétuste et dépassé avec ses 4600 positions tarifaires. Au moment d'écrire ces lignes, point d'avancée et de véritables nouvelles du côté de la Berne fédérale. Comme le personnage de Samuel Beckett, Godot, nous attendons.

Les réunions avec les assureurs, les cliniques privées et les HUG se seront succédées à l'AMGe. Le tarif des interventions chirurgicales dans les cliniques privées avec la notion d'indépendance du médecin au centre des débats et celle de la transparence des factures dans le respect de la séparation stricte entre la base et les assurances

complémentaires, la valeur du point tarifaire cantonal remise en cause injustement par les différents assureurs ou la poursuite des accords et conventions avec ces derniers auront, avant l'apologie des réunions digitales, occupé notre activité associative.

L'interprofessionnalité est un thème essentiel et progresse dans notre pays. Le respect de chaque compétence, de chaque profession semble évident. Travailler ensemble devrait être la règle. 2019 aura montré que le chemin est encore long pour trouver les dénominateurs communs, les équilibres et les champs de capacité déterminants de chaque acteur de la santé. Les discussions autour de la vaccination en pharmacie, de l'autonomie des psychologues ou des infirmières en sont des exemples parlants. Il faut avancer. Un bel exemple de réussite commune reste le projet pilote COGERIA et le partenariat entre l'IMAD, les HUG et l'AMGe. Lorsque les vecteurs vont dans la même direction, on progresse pour le bien du patient.

Un immense MERCI à toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré pour l'AMGe et en particulier à M. Antonio Pizzoferrato, notre secrétaire général, pour son travail de haute qualité et à son secrétariat. Je remercie également à titre personnel mes collègues du Bureau du Conseil de l'AMGe Monique Gauthey, Christophe Mégevand et Joachim Karsegard pour leur confiance et le travail en commun.

Michel Matter

Composition du Bureau du Conseil



Président
Michel Matter



Vice-présidente
Monique Gauthey



Trésorier
Christophe Mégevand



Secrétaire
Joachim Karsegard



Secrétaire général
Antonio Pizzoferrato

Composition du Conseil

PRÉSIDENT

Michel Matter

DOCTEURS

Pierre Charbonnet

Pierre-Alain Pessina

Pierre-Alain Courvoisier

Marc Saudan

Florence Emery-Montant

Claudia Schmeer

Monique Gauthey

Philippe Vandeplass

Corinne Isoz

Laurent Bernheim

Joachim Karsegard

Hans Wolf

France Laurencet

Christophe Graf

Jean Locher

Sophie Durieux-Paillard

Christophe Mégevand

Nathalie Hammer

Michel Montessuit

Alain Naimi



Présidents des groupes de spécialistes

Association genevoise d'asthme, d'immunologie
et d'allergie (AGAIA)

Anesthésiologie (SMAG)

Angiologie

Cardiologie

Chirurgie (OCGE)

Chirurgie de la main

Chirurgie maxillo-faciale

Chirurgie orthopédique

Chirurgie plastique

Dermatologie

Endocrinologie

Gastro-entérologie (GGG)

Gériatrie

Groupe genevois des praticiens en médecine de
l'addiction (GPMA)

Groupe genevois des praticiens en soins palliatifs

Groupement des médecins psychosomaticiens (GGMPS)

Groupement genevois des médecins spécialistes
en santé au travail

Philip Tamarcaz

Hélène Mathey-Doret

Salah Gueddi

Saed Burgan

Jean-Marc Heinicke

Stéphane Kämpfen

Henri Oeggerli

Alexis Bonvin

Kouroche Amini

Alexandre Campanelli

Karin Van Der Kooi

Alain Vonlaufen

Irène Bonada

Mathieu Rougemont

Dominique Hegelbach-Feller

Andreas Saurer

Martine Balandraux Olivet

Ordre des gynécologues - obstétriciens de Genève (OGOG)

Hématologie

Homéopathes (AGMCI)

Médecine manuelle

Médecins de Famille-Genève (AgeMIG)

Groupe des médecins des établissements pour personnes âgées de Genève (MEPAG's)

Néphrologie

Neurologie

Groupes des oncologues de Genève (GROG)

Ophthalmologie (AOG)

Groupe des ORL de Genève (GORLGe)

Pédiatrie

Pneumologie

Psychiatrie (GPPG)

Radiologie

Rhumatologie (GRG)

Urologie

Ana Godinho Lourenco

Pierre-Antonio Pilotto

Brigitte Zirbs-Savigny

Alain Barmont

Didier Châtelain

Cédric Gillabert

Vincent Bourquin

Miguel Estade

Emmanuelle Tullen

Guy Donati

Christophe Mégevand

Thierry Battisti

Laurent Favre

Sandrine Ghilardi

Martina Martins Favre

Gregory Fleury

Yan Tuchschnid

Institutions ou commissions cantonales

Commission consultative en matière d'addictions	Mathieu Rougemont
Conseil de fondation IRIS	Michel Matter
Conseil d'administration des HUG	Michel Matter
Conseil d'administration de l'institution du maintien d'aide et soins à domicile (IMAD)	Didier Châtelain
Commission quadripartite consultative en matière de limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge des assurances	Michel Matter Monique Gauthey
Commission consultative en matière de planification hospitalière	Alain Lironi Michel Matter
Commission consultative chargée d'évaluer les titres étrangers en médecine	Michel Matter Monique Gauthey
Commission consultative de l'aide sanitaire urgente	Philippe Vandeplas
Commission consultative de l'intégration des enfants ou jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés	Dominique Belli
Commission de coordination du réseau de soins et maintien à domicile	Joachim Karsegard Claudia Schmeer
Commission d'évaluation de la dangerosité	Thomas Rathelot Valérie Thomazic
Tribunal arbitral	François Courvoiser Jacques-Alain Witzig
Commission de formation professionnelle du pôle "santé et social"	Michel Matter

Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER)

Olivier Huber
Alain Lironi

Conseil d'administration de CTESIAS

Bertrand Jacot Des Combes

Conseil de la fondation pour la prévention du cancer du sein

Bertrand Jacot Des Combes

Comité du projet MonDossierMedical.ch

Joachim Karsegard

Commission de surveillance des professions de santé et des droits des patients:

- Ophtalmologie
- Gynécologie et obstétrique
- Médecine interne générale
- Médecine pratiquant des interventions type chirurgical ou diagnostique

Guy Donati
Bijan Farpour

Eric Mégevand
Patrick Dumps

Laurent Pinget
Didier Châtelain

Thierry Glauser
Marc Saudan

Groupe de travail Urgences psychiatriques-santé mentale à domicile

Michel Matter

Groupe de travail réunissant médecins et médecins-dentistes autour de la mise en œuvre de la révision de l'Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODim)

Konstantine Buxtorf Friedli

Composition Commission d'économicité

André Assimacopoulos

Jean-François Balavoine

Composition Commission de déontologie et conciliation

Jean-Marc Reymond

Président
interniste

Nicole Fournet Irion

gynécologue

Luisa Jacot des Combes

psychiatre

Claudio Soravia

chirurgien





Nouveaux membres

Gaspard	AEBISCHER	Isabella	D'ORTA
Elspeth Ruth	AGHANYA	Eric	DROMZEE
Alexandre	ALT	Alexandre	DUBRA
Thomas	AMBROSETTI	Isabelle	EPERON
Aline	ANDREY URIAS	Marie	ESTEVES
Alicia Natalia	AZUAGA MARTINEZ	Abdul Quddus	ETEMADI
Selim	BEN HASSEL	Tamara	FAUNDEZ
Mohamed	BENKABOUCHE	Vanessa	FENNER
Nicole	BERNOULLI	Grégoire Antoine	FEUTRY
Julien	BILLIERES	Natacha	FIRMENICH-JOUVEN
Samuel	BLASER	Antonio	FOLETTI
Gabriel	BRÄNDLE	Alexandre	FORSTER
Romain	BREGUET	Joao Manuel	FREITAS DA ROCHA
Charlotte	BRUN	Romina	GALATI
Lora	CARADJA	Gwenaëlle	GALBRUN-RAGER
Ambroise	CHAMPION	Najja	GAROFANO
Christopher	CHUNG	Yvan	GASCHE
Christophe	COSTE	Eleni	GEORGIADI
Rita	COUTO MALTA	Anne-Laure	GERMOND GONCERUT
Bérénice	CRAMER	Christophe	GIOBELLINA
Ezio	CRISTINA	Georgios	GKINIS
Noémie	CUISSART DE GRELLE ROGIER	Alexandra	GOISCHKE
Ana Carolina	DA CUNHA AFONSO BARISITS	Gabriel	GUGLEMI
Phong Mai	DANG ROSSI-MOSSUTI	Simon	GUILLAUME-GENTIL
Emmanuel	DAVID-MONTEFIORE	Julie	HALIMI
Elisabeth	DE PREUX	Samuel	HARDY
Jules Alexandre	DESMEULES	Vincent	HEDE
Cédric	DEVILLÉ	Eve-Léonore	HENZEN-IFKOVITS
Agnès	DITISHEIM	Frédéric Jacques Jan	HEYMANS
Tanja	DJAKOVIC	Raquel	HUESO IBANEZ
Evelyne	DONKOR	Jaafar	JAAFAR

Jean-Paul	JANSSENS	Veronica Luisa	RATO
Jacklean	KALIBALA	Thomas Hervé Jacques	REYNAUD
Soran	KARIMZADEH	Hélène	RICHARD-LEPOURIEL
Valeria	KHEIR	Fabio	RIGAMONTI
Mohamed Aymen	KRAIEM BEN RACHED	Helia	ROBERT-EBADI
Laurent	LAOUST	Tamara	ROCHAT
Alessandro Luigi	LIMONTA	Thierry	ROD FLEURY
Ioannis	LINAS	Moira Adela	RODRIGUEZ
Sophie	LOPEZ BAUMANN	Ali	SARRAJ
Foteini	LYMPEROPOULOU	Danielle	SARTORIUS
Sophie	MAITRE	Jean-Christophe	SCHNEIDER
Karine	MAJCHRZAK DROMARD	David	SCHRUMPF
Bruno	MARCHAND	Audrey	SIMON
Virginie	MARTIN	Lidia	SINKA
Eléna	MARZOUK KASTRITIS	Alessandra	SPINELLI
Matthieu	MENGIN	Dimitrios	STAFYLAKIS
Mengu Ma Tooh	MENGU MA TOO H	Salvatore	STEFANELLI
Yan	MONNIER	Nathalie	STUKER
Ousama	MOUMNI	Ariane Marie	TESTUZ
Elisa	NADAL CARMONA	Mickael	TOBALEM
Charalampia	NIKOLAOU	Catherine	TORRIANI HAMMON
Eva	NIYIBIZI	André Jacques	TRUFFERT
Mauricio	NOVELLO	Marie-Bénédicte	TSCHOPP
Sarah	OSMAN	Olga	TSOPRA
Parmis	PARVIN	Manuela Stefania	UNDURRAGA MALINVERNO
Silvia	PASCUAL GIL	Isabelle	VIDAL
Evangelia	PAVLIDOU	Astrid	ZAWODNIK
Pierrick-Tifenn	PEDRANT	Besa	ZENELAJ
Valérie	PIGUET	Mehdi	ZIADI TRIVES
Sylvie	PIQUERES GARDET	Walter	ZINGG
Wilfrid	PLANCHAMP	Sofia Nefeli	ZISIMOPOULOU
Nouria	RABEHI		

Principaux dossiers traités courant 2019

La planification hospitalière et l'ordonnance sur les équipements lourds, ces deux sujets, outre à prêter la qualité des soins prodigués aux patients, entament également l'indépendance du médecin. Les décisions prises par l'Etat constituent par ailleurs un frein à l'innovation.

En tout état, l'AMGe ne partage pas l'analyse du Gouvernement cantonal, tant sur la question des équipements lourds, que pour la planification hospitalière.

La période de pandémie a démontré qu'une concentration de certaines spécialités dans des établissements médicaux limités n'était pas la bonne solution. Le Canton se doit de disposer d'une structure sur la rive droite proposant l'intégralité de la palette des soins.

Les conventions tarifaires moniques que souhaitent imposer aux cliniques certains assureurs nuiraient également à l'indépendance du médecin si elles étaient acceptées.

L'AMGe était déjà intervenue énergiquement, courant 2018, afin d'empêcher qu'une telle convention soit conclue entre un assureur et une clinique privée de la place. La convention en question ne se contentait pas de fixer les tarifs pouvant être facturés par la clinique pour le service hospitalier mais incluait également les honoraires du chirurgien.

Récemment, une autre assurance a proposé une convention similaire à une autre clinique du canton. Là encore, l'AMGe interviendra afin de rappeler l'indépendance du médecin. Elle s'opposera, dès lors, à ce qu'une convention tarifaire, incluant les honoraires du médecin (chirurgien et anesthésiste) soit conclue entre les cliniques et les assureurs.

En marge de ce dossier, l'AMGe a clarifié sa position relative au système « Bottom-up ».

Pour mémoire, certaines assurances (Helsana, CSS et Assura) avaient revendiqué la nécessité de revoir les tarifs applicables en milieu stationnaire privé ou semi-privé au nom du système « Bottom-up ».

L'AMGe n'est aucunement entrée en matière s'agissant d'un éventuel changement de méthode de calcul se fondant sur le swiss DRG.

En revanche, notre association est consciente qu'à l'avenir, la facturation devra bénéficier de davantage de transparence. Ainsi, il est probable que le montant total facturé par les cliniques et le médecin soit ventilé de manière à indiquer expressément la part relevant de l'AOS, de celle devant être prise en charge par l'Etat ou l'assurance complémentaire.

Enfin, il est rappelé que **Concordia** a décidé unilatéralement de ne plus rembourser l'intégralité des honoraires des médecins intervenant en stationnaire, en milieu privé ou semi-privé.

Cette décision n'a pas été communiquée aux assurés qui n'en prennent connaissance que quelques jours avant l'intervention programmée.

Compte tenu de l'attitude de Concordia, il est recommandé de ne pas diminuer les honoraires du médecin. Trois procédures judiciaires sont en cours, initiées par des assurés mécontents, dirigées contre Concordia.

Valeur du point Tarmed

Pour mémoire, début 2018, HSK a saisi le DSES demandant une baisse de la valeur du point Tarmed à Genève.

Dès le début du processus, l'AMGe s'est opposée énergiquement à toute réévaluation à la baisse de la valeur du point.

Dans un premier temps, HSK a requis que la valeur du point soit ramenée à 0,94 pour 2018 déjà. HSK a par ailleurs souhaité qu'une éventuelle baisse de la valeur du point bénéficie de l'effet rétroactif.

Face aux arguments de l'AMGe, tant juridiques que factuels, HSK a requis, courant 2019, qu'une valeur de point transitoire, fixée à 0,87 soit imposée jusqu'à ce que le DSES ne rende une décision définitive.

Là encore, l'AMGe s'est opposée à ce qu'une valeur de point transitoire soit fixée, estimant qu'il n'y avait pas de vise juridique dans le cas d'espèce. La valeur du point actuel arrêté par décision judiciaire il y a moins de 10 ans peut tout à fait continuer à être appliquée jusqu'à nouvelle décision.

Au surplus, quand bien même il n'appartenait pas à l'AMGe d'exposer les raisons pour lesquelles la valeur du point actuel doit être maintenu (la requête de réévaluation de la valeur du point émanent des assureurs, c'est à eux qu'il appartient de prouver pour quelles raisons cette valeur du point doit être revue à la baisse), notre association a élaboré, avec l'appui de Me Zellweger et de M. Prantl, directeur général de la Caisse des Médecins, un mémoire circonstancié (plus de 70 pages) se fondant notamment sur les données fournies par les médecins, et justifiant à tout le moins le maintien de la valeur du point actuel.

L'AMGe a par ailleurs demandé à pouvoir compléter, par des exemples concrets et des projections, ce premier mémoire.

Lorsque la procédure d'instruction du dossier sera clôturée, il appartiendra alors à M. Mauro Poggia de rendre décision.

Cette décision fera certainement l'objet d'un recours de la part de l'AMGe ou des assureurs.



Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF	31.12.2019 CHF	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF	PASSIF	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Actif circulant						
Liquidités et banques		2'772'503.57	2'327'316.97	Fonds étrangers		
Débiteurs		54'960.00	83'250.00	Exigibles à court terme		
Impôt anticipé		980.01	3'792.14	Créanciers	421'710.55	385'097.91
Actifs transitoires		22'297.55	34'771.55	Salaires et charges sociales à payer	7'187.30	0.00
Total actif circulant		2'850'741.13	2'449'130.66	c/c FMH	71'746.92	57'526.69
Actif immobilisé				Total exigible à court terme	500'644.77	442'624.60
Immobilisation financières				Exigibles à moyen terme		
c/c Fonds de rénovation		19'631.60	17'756.50	Passifs transitoires	31'000.00	21'100.00
Participations		86'500.00	86'500.00	Provisions	615'573.85	365'573.85
Total immobilisations financières		106'131.60	104'256.50	Total exigibles à moyen terme	646'573.85	386'673.85
Immobilisations corporelles				Total fonds étrangers	1'147'218.62	829'298.45
Installations et agencement	245'610.85		8'899.00	Fonds propres		
Amortissements cumulés	(245'609.85)	1.00		Capital propre	1'627'173.96	1'533'986.76
Licence et logiciel	13'652.00		1.00	Fonds Reverdin	135'572.75	135'572.75
Amortissements cumulés	(13'651.00)	1.00	1.00	Résultat net de l'exercice	60'807.67	93'187.20
Matériel et informatique	228'066.45		19'011.00	Total fonds propres	1'823'554.38	1'762'746.71
Amortissements cumulés	(219'526.67)	8'539.78		TOTAL DU PASSIF	2'970'773.00	2'592'045.16
Mobilier et machines de bureau	64'360.05		10'746.00			
Amortissements cumulés	(59'002.56)	5'357.49				
Immeuble	1'360'000.00		1.00			
Amortissements cumulés	(1'359'999.00)	1.00	1.00			
Total immobilisations corporelles		13'900.27	38'658.00			
Total actif immobilisé		120'031.87	142'914.50			
TOTAL DE L'ACTIF		2'970'773.00	2'592'045.16			

Compte de pertes et profits de l'exercice 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	2019 CHF	2018 CHF		2019 CHF	2018 CHF
Cotisation AMG	2'045'970.00	1'982'585.00			
Annulations	(57'248.75)	(34'561.50)			
Remboursement des cotisations	(2'763.75)	(6'432.50)			
Imprimés	19'372.45	16'143.8			
Total des produits d'exploitation	2'005'329.95	1'957'734.80			
CHARGES D'EXPLOITATION					
Cotisations SMSR et autres	218'293.00	140'145.00			
Boîte de réception AMG	113'216.40	125'524.35			
Charge du personnel du secrétariat	582'859.90	527'908.35			
Consultants externes	297'970.38	178'971.13			
Publications de l'AMG	40'312.40	37'837.00			
Imprimés	8'600.35	3'117.25			
Total des charges d'exploitation	1'261'252.43	1'013'503.08			
Bénéfice brut d'exploitation	744'077.52	944'231.72			
AUTRES PRODUITS					
Rétrocession caisse de prévoyance	60'000.00	60'000.00			
Divers	370.40	3'708.35			
Total des autres produits	60'370.40	63'708.35			
AUTRES CHARGES					
Frais de fonctionnement des organes de l'AMG	306'333.24	327'901.09			
Frais de fonctionnement du secrétariat	68'782.24	93'955.41			
Frais de locaux	38'344.45	34'607.25			
Honoraires CDM	25'791.80	26'662.25			
Divers	28'363.90	31'453.22			
Amortissements	26'410.13	51'257.00			
Total des autres charges	494'025.76	565'836.22			
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	310'422.16	442'103.85			
			RÉSULTAT FINANCIER		
			Report	310'422.16	442'103.85
			Intérêts créanciers	1'012.00	419.95
			Intérêts frais financiers	(2'026.49)	(736.60)
			Total résultat financier	(1'014.49)	(316.65)
			Bénéfice après résultat financier	309'407.67	441'787.20
			ÉLÉMENTS HORS EXPLOITATION		
			Produits des titres	1'400.00	1'400.00
			Création provision site internet	(50'000.00)	(50'000.00)
			Création provision messagerie sécurisée	(100'000.00)	(150'000.00)
			Création provision relations publiques	(100'000.00)	(150'000.00)
			Total résultat hors exploitation	(248'600.00)	(348'600.00)
			BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	60'807.67	93'187.20

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG), Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe aux comptes annuels) de **l'ASSOCIATION DES MÉDECINS DU CANTON DE GENÈVE (AMG), Genève** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de l'Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

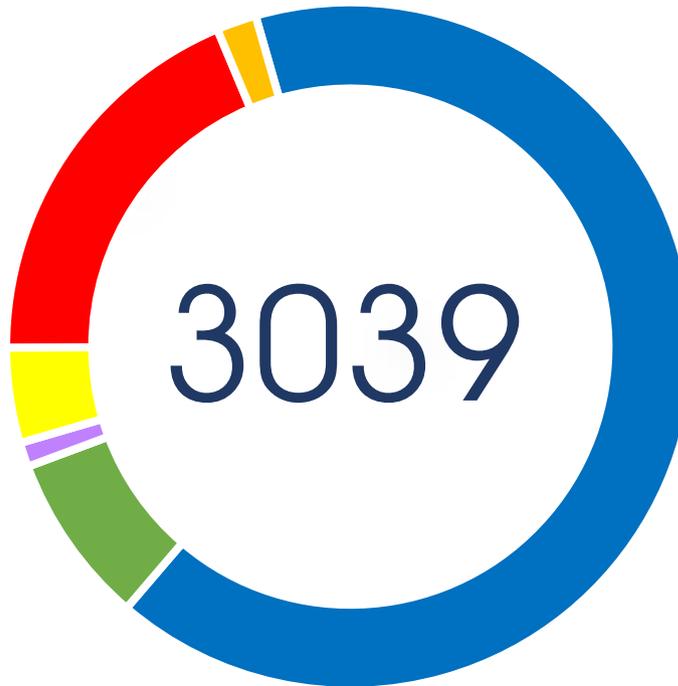
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Les comptes annuels présentent un bénéfice net de **CHF 60'807.67**.

Genève, le 29 juin 2020

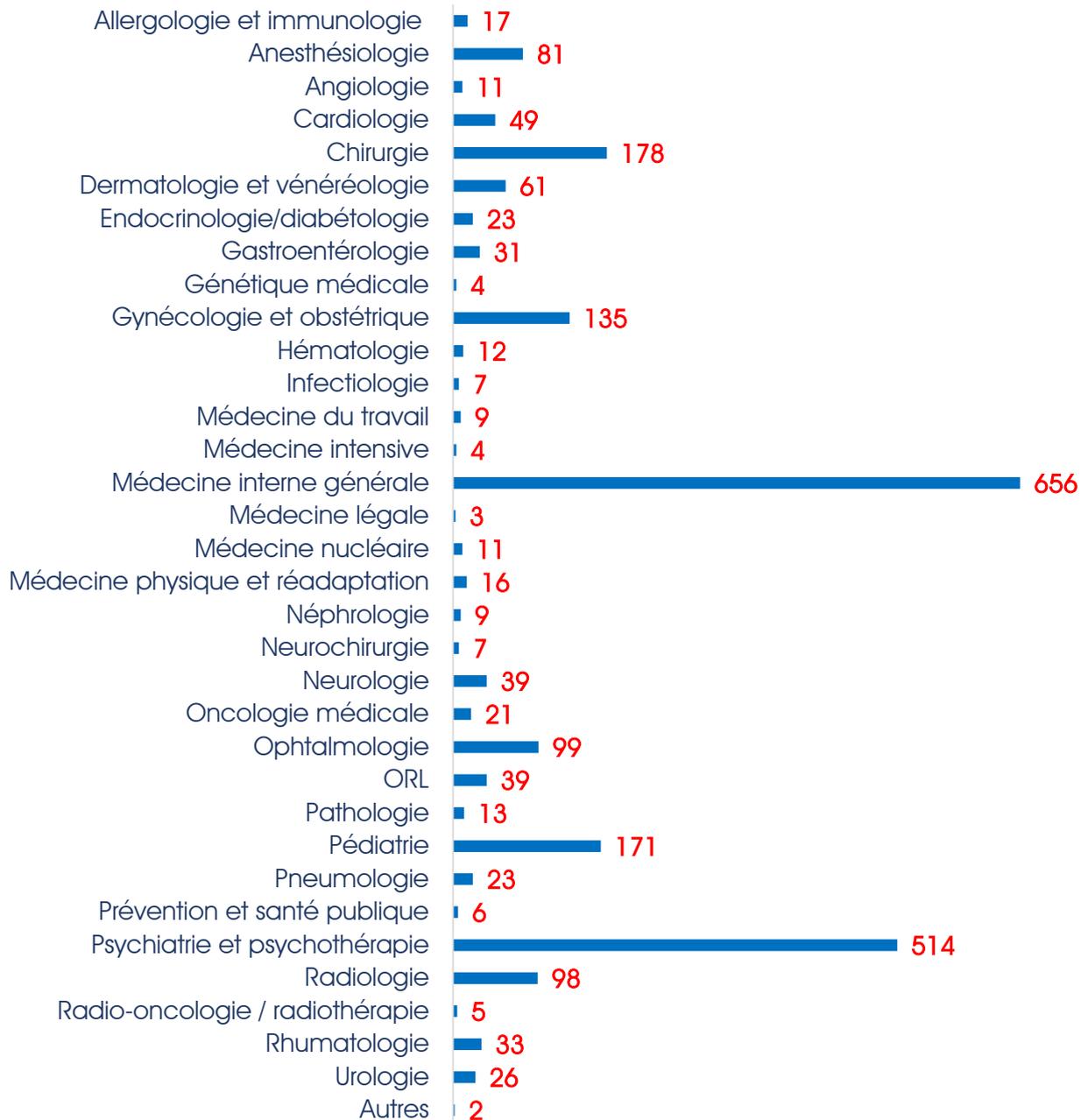


Nombre de membres affiliés à l'AMGe au 31.12.2019

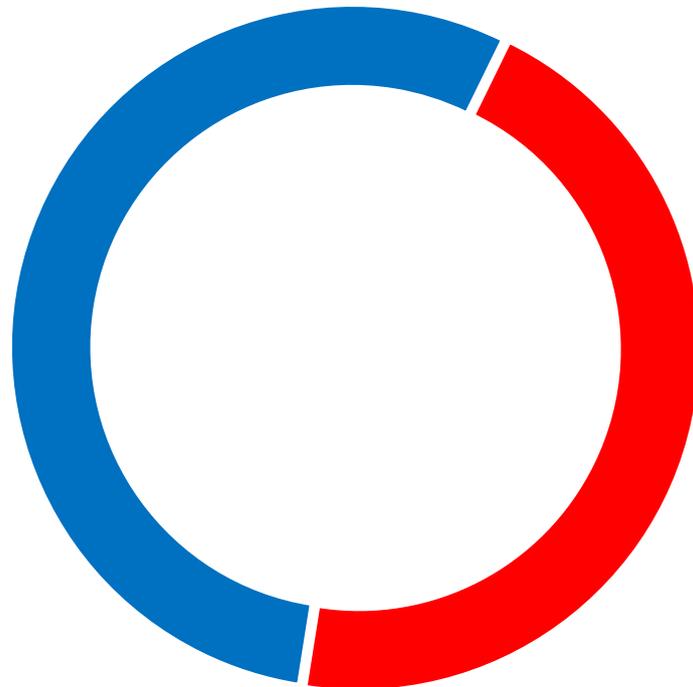


	Ordinaires	66 %	1997
	Probatrices	8 %	245
	Associés	1 %	35
	Honoraires	4 %	136
	Passifs	19 %	569
	Congés	2 %	57

Membres actifs par spécialités



Répartition hommes / femmes



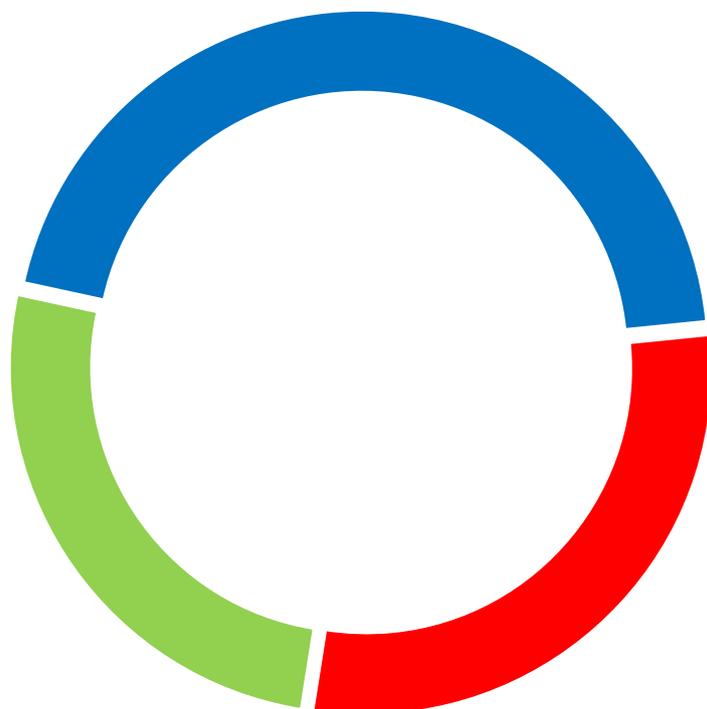
55 %

45 %

■ Hommes

■ Femmes

Moyenne âge membres actifs AMGe



26 %

■ 32-45 ans

45 %

■ 46-60 ans

29 %

■ 61 ans et plus

Evolution des membres de l'AMGe en 2019

Nouvelles candidatures

129

Décès des membres AMGe

28

Démissions des membres AMGe

20

Nombre de membres exclus

3

L'activité administrative de l'AMGe en chiffres

Le Bureau s'est réuni à

39

reprises, à fréquence
hebdomadaire, les mardis soir

La Commission de déontologie
s'est réunie à

10

reprises

Le Conseil s'est réuni à

10

reprises

La Commission d'économicité
s'est réunie à

20

reprises

L'activité administrative de l'AMGe en chiffres

L'Assemblée des présidents des
groupes de spécialistes s'est
réunie à

5

reprises

Nombre d'Assemblées Générales

2

Nombre de communiqués
envoyés par e-mail

52

Nombre de séances de direction

39



Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
www.amge.ch